



## Syndic qui ne paye pas l'eau

Par **Olie18**, le **21/12/2016** à **23:59**

Bonsoir,

Voilà il y a quelques jours on a découvert sur notre porte un mot de la compagnie des eaux qui nous avertissait d'une future coupure d'eau suite à la facture non payée. Le syndic n'as donc pas payer l'eau de la copropriété, et on a fini par apprendre qu'il a utiliser nos charges pour se payer des frais exceptionnels dont on était pas au courant.

On a fait dans l'urgence un chèque pour l'eau à la société. Du coup, on a entendu parler de consigne, comment faire légalement pour consigner les charges du syndic et éviter d'aggraver la situation, et en changer car là il y a quand même un défaut de gestion ?

Merci d'avance.